

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2019/049

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Fabienne ROYO, Alain PIASER, Jean-Paul COMPAGNET, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Roger LACOME, Monique MARTIN, Laurent LAGES, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOIS, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE et Jean-Pierre CABOS

Absents excusés : François DABEZIES, Nathalie SALCUNI et Joël DEVAUD

Objet : SPANC - Acquisition d'un véhicule

Monsieur le Vice-président en charge des travaux a sollicité plusieurs constructeurs et a obtenu 10 devis pour l'acquisition d'un véhicule pour le SPANC. Cette consultation a été faite sur la base de caractéristiques techniques similaires de gabarit, de puissance, de motorisation et d'éléments de confort.

Monsieur le Vice-président présente le tableau de consultation recensant les offres reçues avec comparaison du type de véhicule proposé, le moteur, la puissance, les options du véhicule et les tarifs.

Il propose de retenir l'offre de Renault Lannemezan pour un Kangoo Express Compact Générique dci 75 pour un coût de 10 530.91 € TTC (8 775.76 € HT). Ce coût comprend la reprise du véhicule Citroën Berlingo, l'actuel véhicule utilisé par le service.

LE BUREAU

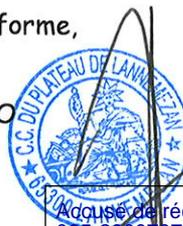
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De donner une suite favorable à la proposition de Monsieur le Vice-président en charge des travaux et d'accepter l'offre de Renault Lannemezan pour l'acquisition d'un véhicule type Kangoo Express Compact Générique dci 75 pour un coût de 10 530.91 TTC,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de Renault Lannemezan, d'effectuer toutes les formalités d'immatriculation et de signer toutes pièces afférentes à cette acquisition.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 12/04/19